

2ème DIRECTION
1er BUREAU

Rappeler dans votre réponse les indications
ci-dessus et faire figurer obligatoirement
sur l'enveloppe l'adresse postale suivante

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
BOITE POSTALE 1046
38021 GRENOBLE CEDEX

DP/LL

GRENOBLE, le 12 JAN 1989

Monsieur le Délégué,

Lors d'une audience au cours de laquelle vous m'aviez présenté le dossier d'étude établi par la CFDT sur THOMSON-TDO, je vous avais informé de mon intention de prendre divers contacts en vue de développer, dans la mesure des possibilités réglementaires, certains marchés, et notamment, celui des terminaux DEVIN.

Je puis vous indiquer sur ce sujet que l'adoption éventuelle de panneaux à plasma est en cours d'examen, cette solution ne pouvant cependant être retenue que si elle conduit à un coût global égal à celle appliquée antérieurement.

D'une manière plus générale, je puis vous assurer que les services de l'Etat portent une attention constante à toutes les actions susceptibles de conforter le savoir-faire des entreprises nationales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

LE PREFET,

Monsieur C. GRANDE
Délégué Syndicat CFDT-TDO

BP 320
38523 - ST. EGREVE Cédex

Jean-Paul PROUST

Préfecture de région Rhône-Alpes

Secrétariat Général
pour les
Affaires Régionales

Lyon, le

24 NOV. 1966

31, rue Magendol - 69426 Lyon Cédex 03

Tél. 72-61-60-60

Poste n°

6307/EG
D. HENRY

N° - 5593

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous m'avez transmis le document que votre syndicat a réalisé sur l'analyse économique de la situation de THOMSON TDO à St-Egrève. Vous avez formulé un ensemble de propositions industrielles et commerciales à partir de 6 projets bien identifiés.

J'ai pris connaissance avec attention de ce travail et je vous invite à rencontrer la direction régionale de l'industrie et de la recherche, à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Henry
Préfecture de région Rhône-Alpes
Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
L'Ingénieur Général de l'Armement
Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

D. HENRY

Monsieur le Secrétaire Général
du syndicat CFDT THOMSON TDO

B.P. 320
38523 ST-EGREVE CEDEX

PREMIER MINISTRE

Paris, le

15 NOV. 1988

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :

CAB III.2 - PE/PB

026101

Monsieur,

Le Cabinet du Premier Ministre a bien reçu le courrier que vous lui avez adressé concernant la situation de l'activité industrielle dans votre région et celle de l'entreprise T.D.O.

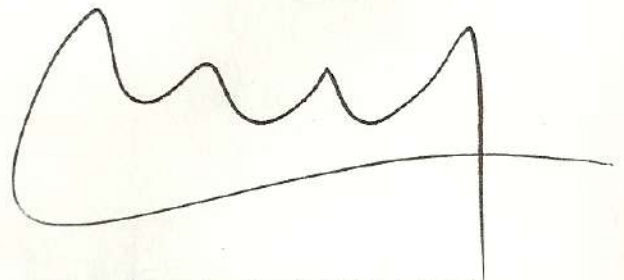
Malheureusement, l'emploi du temps des membres du Cabinet de Monsieur Michel Rocard ne leur permettra pas de vous recevoir.

Soyez cependant assuré que bonne note a été prise de vos préoccupations.

J'ai transmis votre lettre à Monsieur Roger Fauroux, Ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire, en lui demandant d'en prescrire l'examen attentif.

Vous serez tenu directement informé, dans les meilleurs délais, de la suite qui aura pu être réservée à votre intervention.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Claude PETITDEMANGE

Monsieur C. GRANDE
Délégué Syndical Section C.F.D.T. de T.D.O.
B.P. N°320

38523 SAINT-EGREVE Cédex